

Après une longue enquête menée par les flics de l’antiterrorisme à l’encontre d’anarchistes, nous entrons finalement dans la dernière ligne droite du processus judiciaire. Trois juges vont écouter les deux parties et rendre un verdict. Sur base de preuves produites par la flicaille et rejetées par la défense, une sentence sera prononcée. Le suspens est à son comble. Ainsi le veut la mythologie de ce système judiciaire.

Ce qui ne sera pas dit en revanche, c’est que tout au long de ces années, les personne sous enquête – ainsi que leurs proches – ont été harcelées par la surveillance policière (une caméra retrouvée à l’intérieur d’un appart’, des caméras donnant sur la porte de différentes habitations, un appart’ mis sous écoute, des conversations téléphoniques interceptées, de nombreuses filatures, diverses mises sous pressions et tentatives d’acheter des balances). On taira aussi que des affaires personnelles leur ont été volées au cours de différentes perquisitions menées en 2013, puis en 2015. Et que, de manière générale, leurs intimités ont été inspectées sous toutes les coutures.

Cet apogée vient jeter une zone d’ombre sur le fait que ce procès et son verdict ne seront probablement qu’un nouvel épisode dans cette saga où les rebondissements judiciaires se sont enchaînés depuis la mise au jour de cette enquête ainsi qu’après sa clôture.

Il ne sera pas non plus mentionné qu’une autre enquête à l’encontre d’anarchistes et menée par les mêmes services de police a été ouverte avant même que la première soit finie. Un nouveau procès, un nouveau spin-off bientôt disponible. On n’est pas non plus censé dire qu’une vingtaine d’anarchistes se retrouvent sur la liste de l’OCAM [organisme en charge d’évaluer le niveau de menace terroriste sur le territoire belge auquel participe différents ministères, la sûreté de l’État et la police]. Ce qui leur vaut une surveillance continue, des visites impromptues à leurs domiciles, des mises sous pression afin de forcer une participation au programme de déradicalisation [sorte de soumission « volontaire » octroyant aux flics encore plus de prise sur ta vie quotidienne] et des contrôles policiers de routine à travers le monde qui se transforment en interrogatoires et enregistrements des traces de déplacement des compagnons.

Sans vouloir minimiser la différence qu’il y a entre être sous surveillance et se retrouver en taule ; la répression n’est jamais – comme voudrait nous le faire croire la démocratie – le fruit d’une analyse objective d’une situation et qui pourrait donner lieu à une sanction. Non, la représ-

sion s’incarne bien plus à travers une pression et une intimidation continues.

Ce procès n’est donc rien d’autre qu’un épisode plus spectaculaire que les autres dans cette série-choc autour de la répression. Et je refuse d’y jouer mon rôle.

J’ai assisté à suffisamment de procès pour savoir que je ne veux pas participer de moi-même à leurs petits jeux de pouvoir. Je ne ressens nullement le besoin de me justifier face à des personnes avec lesquelles je ne partage aucune valeur et je refuse donc de me retrouver contraint de le faire. D’autant plus que ce sont ces mêmes personnes qui pourront finalement décider de me mettre en cage.

Ce n’est ni mon histoire ni ma vie.

Lire un dossier de police revient à peu près à lire une théorie complotiste. Chaque mouvement, chaque événement, chaque prise de parole, chaque personne peut parfaitement correspondre au scénario pré-établi. Tant pis s’il faut un peu distordre la réalité. Les scènes que j’y ai lues peuvent m’évoquer de vagues souvenirs et je peux reconnaître des amis sur les photos ; mais cela ne correspond en rien à ma vie. Ce n’est qu’une mauvaise fiction inventée à partir de celle-ci.

Je ne prendrai pas place sur le banc des accusés parce que je ne veux pas leur laisser croire que ce procès à quelque chose à voir avec ma vie. Toute cette histoire est une version construite par les flics et ce qui sera au cœur du débat sera le fruit du fonctionnement de leurs cervelets. Si les juges partagent leur mentalité, ils condamneront. Les preuves matérielles n’ont d’importance qu’afin de quantifier la dureté de la sentence et pour mesurer jusqu’où ils peuvent aller sans commettre un tollé.

Je voudrais terminer sur quelques remarques afin d’être clair. Je ne pense pas que ma position soit la seule et unique à suivre. Je respecte les autres choix qui tentent à leur manière de rejeter l’emprise de la police et des juges sur nos vies. J’ai aussi conscience que j’ai pris cette option dans un contexte particulier. Par exemple, la présence des prévenus n’est pas obligatoire en Belgique (bien qu’il soit généralement reconnu que leur absence a un impact négatif sur le déroulé du procès) et une avocate sera présente lors du procès. Non pas pour défendre la valeur de ma vie ou de mes choix, mais pour mettre en doute ce scénario écrit par des flics qui voient des conspirations à chaque coin de rue.

[Lettre ouverte aux proches, avril 2019]

Info

Pour revenir un peu sur cette période-là :

Tout doit partir. *Pour la liquidation totale de ce qui nous détruit.* Les numéros de ce journal sont consultables dans des différentes bibliothèques anti-autoritaires. On peut aussi les télécharger sur le net.

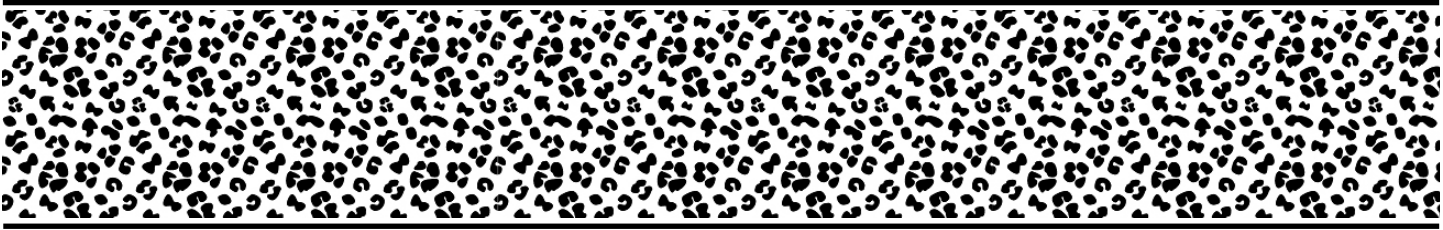
Brique par brique. *Se battre contre la prison et son monde* (Belgique, 2006-2011). Paru aux éditions Tumult.

Éclats de liberté. *La lutte contre la construction d’un nouveau centre fermé pour clandestins à Steenokkerzeel* (Belgique, 2009-2010). Paru aux éditions Tumult (tumult.noblogs.org)

Hors Service. *Recueil de textes du journal anarchiste* 2010-2014. Paru aux éditions Tumult (tumult.noblogs.org)

| Bulletin |

insoumis face à la répression,
insurgé pour la liberté,
depuis le territoire belge,
et par-delà les frontières



À partir de 2008, l’État belge a mené une vaste enquête visant les luttes multi-formes – mais tous jours sans concessions – qui s’attaquaient aux centres fermés, aux frontières, aux prisons et ce monde basé sur l’autorité et l’exploitation. Dans son collimateur : la bibliothèque anarchiste Acrata, des publications anarchistes et anti-autoritaires (*Hors Service*, *La Cavale* et *Tout doit partir*), des dizaines de tracts et affiches, une bonne centaine d’actions, d’attaques et de sabotages... bref, la lutte contre le pouvoir sous ses différentes expressions.

Initialement poursuivis pour « participation à un groupe terroriste », c’est finalement **sous l’inculpation d’« association de malfaiteurs »** que **12 compagnons étaient jugés fin avril** à Bruxelles. Au même moment, **6 compagnons recevaient une convocation pour une séance de la Chambre du Conseil dans le cadre d’une autre enquête** qui pourrait aboutir sur des inculpations d’« incitation à commettre des crimes et des délits ».

29 & 30 avril

Le 29 et le 30 avril 2019 s’est tenu à Bruxelles le procès contre des anarchistes poursuivis pour « association de malfaiteurs » ainsi que pour une série de délits. En 2017 la Chambre du Conseil avait déjà requalifié l’accusation de participation à un groupe terroriste et abandonné pas mal d’accusations pour lesquelles elle estimait qu’il n’y avait pas de charges suffisantes.

Deux inculpés ont assisté au procès dans la salle du tribunal correctionnel. Ils ont refusé de répondre aux questions des magistrats. Les dix autres inculpés ne se sont pas présentés. Tous et toutes ont été représentés par des avocats. Suite à la plaidoirie du magistrat Malagnini du Parquet Fédéral, les avocats ont pris la parole et plaidé l’irrecevabilité et l’acquittement. Pour sa part, le magistrat a demandé des peines allant de 100 à 300 heures de travail ou une peine subsidiaire allant de 12 mois à 4 ans de prison ferme (9 inculpés), 12 mois de sursis et une amende de 50 euros pour une personne et l’acquittement pour 2 personnes. Les inculpés ont refusé d’accepter les peines de travail.

28 mai

Le mardi 28 mai, le verdict a été rendu. Le tribunal a finalement retenu l’irrecevabilité des poursuites relevant que « les moyens d’enquête mis en œuvre dépassaient le cadre des moyens strictement nécessaires et autorisés » et « ont porté une atteinte grave et irréparable » à « un procès équitable ». Concernant l’attaque du commissariat des Marolles en 2010 (qui était à la base une investigation à part); deux personnes sont acquittées et une déclarée coupable pour avoir résisté son arrestation sans qu’il y a une peine prononcé vu le dépassement du délai raisonnable. Le procureur a cependant 40 jours pour faire appel de ce jugement.

La juge considère qu’au moment de l’enquête il n’existait ni indices sérieux quant à une infraction terroriste, ni indices précis permettant de soupçonner les prévenus d’avoir participé à des incendies volontaires. Ces deux infractions étant le fond sur lequel la juge d’instruction Panou s’était appuyée pour ordonner des écoutes téléphoniques, elles doivent donc être écartées du dossier. Par ailleurs, la juge relève que début juin 2010 des observations systématiques (filatures) ont été réalisées sans autorisation. Finalement, elle estime que l’enquête a visiblement été menée de manière proactive (visant à la répression des infractions pouvant être commises à partir d’une association de malfaiteurs), et non réactive (identifier les auteurs ou rechercher les preuves des infractions précises). Or elle ne trouve dans le dossier ni l’autorisation du procureur pour entamer une enquête de ce type ni le fond permettant de la justifier.

4 juin

Entre-temps, une autre enquête - elle aussi menée par cette même police antiterroriste mais diligentée par le juge d’instruction De Coster - est en passe d’aboutir. Suite à l’étape formelle de la Chambre des mises en accusations (pour approuver les méthodes particulières de recherches), une séance devant la Chambre du Conseil était prévue le 4 juin. Le procès-verbal initial se réfère à l’accusation de « participation à un groupe terroriste », mais c’est pour « incitation à commettre des crimes (incendies volontaires) et des délits (dégradations volontaires) » que 6 compagnons seront potentiellement inculpés. La séance a été reportée au 12 septembre.

juin
2019

-
2

Contact

La Lime – Caisse de solidarité bruxelloise

lalime@riseup.net
https://lalime.noblogs.org

Réunion chaque premier lundi du mois à 19h à Acrata

Numéro de compte pour soutien financier :
IBAN BE10 0003 2444 6004
BIC BPOT BE B1 (Bpost Bank)

Acrata – Bibliothèque anarchiste

acrata@post.com
https://acratabxl.wordpress.com
Rue de la Grande Île 32 – Bruxelles



Quelques réflexions suite au procès

Avec quelques autres anarchistes, j'étais appelé à comparaître devant un tribunal de l'État belge, accusé principalement de faire partie ce qui était, au début de la longue enquête, qualifié d'« organisation terroriste », mais a finalement été requalifié en « association de malfaiteurs ». Je n'écris pas ces lignes pour entamer un quelconque dialogue indirecte avec les institutions de l'État, ni pour raconter ma vie, mais tout simplement pour déchirer le voile de silence que l'État pourrait vouloir jeter sur d'éventuelles condamnations.

La révolte contre le pouvoir, le combat pour la liberté, a toujours accompagné l'histoire humaine. Pour le dire mieux, défier le pouvoir établi est, à mon avis, au cœur même de l'histoire de l'homme sur terre – et, au vu de l'actuelle société titanesque qui sombre dans des marées de sang, de souffrances, de désespoirs et d'indicibles tragédies, c'est assez paradoxal. Il existe une belle tragédie grecque qui pose le problème de la révolte, de l'incompatibilité entre État et conscience, entre coercition et liberté, entre loi et éthique. C'est l'histoire d'Antigone, la fille du roi qui refusa d'obéir. Elle refusa de s'incliner devant les lois de ce monde-ci, les lois faites par les hommes, ne voulant suivre que les « prescriptions divines ». Il est évident que les dieux existent seulement dans le cerveau humain, au même titre que les lois divines ; le véritable fond de cette tragédie, c'est la révolte contre le pouvoir établi. En fin de compte, les « prescriptions divines » suivant lesquelles Antigone entendait mener sa vie sont tout simplement les échos de sa conscience et les conséquences éthiques qui en découlent. Renoncer à sa conscience pour obéir au pouvoir, cela revient à cesser d'exister en tant qu'individualité. Et comment se pourrait-il que la conscience n'entre pas tout de suite en conflit avec les lois des hommes ? Ces lois sont imposées pour maintenir le pouvoir en place, l'ordre des choses. Les puissants, les juges, les riches (mais aussi, malheureusement, au moins un certain nombre de leurs sujets) diront que les lois existent pour le bien-être de tous, qu'elles sont une expression – sans doute incomplète – de la justice sociale et que, dans toute leur imperfection, elles demeurent nécessaires pour prévenir la « guerre de tous contre tous ». Antigone savait que tout cela n'était que bavardages visant à endormir les incrédules et à légitimer le principe du pouvoir, de l'autorité. Ces lois, ces expressions – dans le « meilleur » des cas – des rapports sociaux existants, sont des constructions érigées sur l'énorme lac de sang qui se remplit jour après jour. Des millions de vies ont été éteintes au nom de la loi. Des millions d'autres sont condamnées à une existence d'esclavage au nom de la loi. On a tué, massacré, mutilé, incarcéré, brûlé, bombardé au nom de la loi ; on tue, on massacre, on incarcère, on brûle, on bombarde au nom de la loi. Si la conscience individuelle ne s'élève pas contre les lois des hommes, si la voix de la conscience est réduite au silence et que les bras

et l'esprit se résignent à l'obéissance, si l'éthique individuelle ne devient pas un rocher dans le déluge humain, il ne nous reste qu'à renoncer, qu'à regarder défiler sous nos yeux les horreurs produites par ce monde de la Loi, des camps de concentration aux modules d'isolement, des guerres sales aux guerres humanitaires, de l'exploitation perfide à l'abrutissement abject de l'être humain par les prothèses technologiques, des camps de déportation aux noyades massives dans la Méditerranée. Le mythe d'Antigone est une tragédie, car la révolte de sa conscience contre les lois promulguées par son roi de père ne se base pas sur la coercition, sur l'imposition d'un autre modèle, sur une soif de pouvoir : elle ne se base que sur sa conviction individuelle, sur son éthique qui est constitutive de son être.

Aujourd'hui, des anarchistes sont entraînés devant les tribunaux de l'État belge parce qu'au fond, enfonçons rapidement ces portes ouvertes, ils n'ont de toute évidence pas respecté la Loi. L'anarchiste est contre la loi, c'est une évidence. Pas contre telle ou telle loi plus ou moins injuste, mais contre le principe même de la loi. Il ne conçoit le vivre ensemble qu'en partant de la conscience individuelle de chacun, et non pas de la coercition, de l'imposition, de l'autorité que l'État et le capitalisme incarnent aujourd'hui. Mais il y a quelque chose de pire encore chez les anarchistes. Ils n'enfreignent pas seulement les lois, uniquement guidés par leur propre conviction et par leur propre éthique plutôt que par le code pénal, non. Ils vont plus loin : ils ne transgressent pas les lois parce qu'ils ont envie de vivre comme les riches, parce qu'ils veulent avoir du pouvoir sur autrui, parce qu'ils veulent s'emparer du pouvoir étatique, non, ils les transgressent parce qu'ils sont contraires à toutes les lois, à toutes les impositions, à tout État, qu'il soit démocratique, religieux, socialiste, fasciste, dictatorial ou républicain – et en plus, ils ont l'arrogance de penser qu'ils ont raison de le faire. Tel est leur crime, celui qu'aucun État ne pourra jamais leur pardonner : les anarchistes veulent la destruction de l'État, de tout État, et la fin de l'exploitation. Qu'importe alors, en dehors des labyrinthes des procédures judiciaires, si tels anarchistes ont dit ceci ou ont attaqué cela : ils sont de toute façon coupables. Coupables de suivre la voix de leur propre conscience plutôt que la loi, coupables de se révolter contre l'État et l'état des choses ; coupables de suggérer aux exploités et aux opprimés et d'emprunter eux-mêmes le chemin de la révolution sociale pour transformer radicalement les rapports sociaux existants ; coupables, s'ils en ont l'audace, le courage et l'intelligence, de chercher à saper la domination, à attaquer par tous les moyens qu'ils estiment adéquats à leurs fins, même s'ils sont seuls ou peu nombreux et quand tout et tout le monde veut les en décourager. L'anarchisme, c'est la pensée et l'action qui poussent vers la destruction de l'État, la destruction de toutes les institutions, la destruction du capitalisme, ses marchandises et son travail salarié, la destruction de tout ce qui permet à quelques-uns d'exploiter tous les autres.

Dans l'histoire des hostilités entre les anarchistes et l'État, il n'y a rien de plus classique que l'accusation d'« association de malfaiteurs ». C'est une expression juridique très malléable, adaptée à tous les contextes, et le corollaire répressif du principe même de l'État, tellement bien résumé par les fascistes italiens : « *Tout dans l'État, rien en dehors de l'État, rien contre l'État.* » Car la seule organisation permise par l'État, c'est sa propre organisation, l'organisation de sa puissance avec son administration, ses casernes, ses policiers, ses gardiens, ses contrôleurs, ses gestionnaires. Tout le reste, tout ce qui se trouve potentiellement en dehors de l'État est soit toléré, car non nuisible (comme c'est le cas de nombreuses associations sociales ou culturelles), soit encouragé, car intégrable (comme c'est le cas de comités citoyens, de partis ou de syndicats), soit, tôt ou tard, catégorisé comme « criminel ». Des milliers d'anarchistes ont ainsi été accusés et condamnés en tant que « malfaiteurs » au cours des 150 dernières années. En fonction des besoins répressifs du moment, cette accusation peut facilement s'élargir pour inclure plus de monde. Après les sauteries qui ont secoué la bourgeoisie parisienne à la fin du 19e siècle, il suffisait d'être pris en possession d'un tract anarchiste pour être condamné en tant que membre d'une « association de malfaiteurs » et ainsi risquer la relégation au bagne de la Guyane. Au fond, aujourd'hui, rien n'a changé : les anarchistes dérangent, aussi peu nombreux qu'ils puissent être, et on les traîne donc devant les tribunaux, comme les malfaiteurs qu'ils sont. En plus, il n'y a pas de grand secret : l'anarchiste se dédie, d'une façon ou d'une autre, à la destruction de ce monde d'oppression et d'exploitation. En détruisant les lieux communs et les préjugés, en détruisant la croyance en l'autorité, en détruisant les structures dans lesquelles se matérialise le pouvoir, en critiquant aussi les hommes, oui, qui sont responsables des atrocités qui sont à la base de ce monde. Chaque anarchiste, selon ses capacités, ses aptitudes, ses possibilités. Mais oui, en fin de compte ils sont tous coupables de vouloir détruire l'autorité. En cela, comme le disait quelqu'un à la veille de la promulgation en France des lois scélérates, conçues pour freiner la propagation des idées anarchistes à l'heure où l'on sentait partout la poudre noire de la vengeance et de la justice sociale : « *Cependant les boutiquiers de Paris, en faisant leur étalage, l'autre matin, se sont dit avec leur robuste bon sens : Il n'y a pas la moindre erreur, on veut saper les assises de nos monuments séculaires, nous sommes en face d'un nouveau complot. – Allons, allons, braves boutiquiers ! vous errez aux plaines de l'absurde. Songez un peu que la conspiration dont vous parlez n'est pas nouvelle ; s'il s'agit de jeter bas les édifices vermoulus de la société que nous haïssons, il y a longtemps que cela se prépare. C'est notre complot de toujours !* » Implorer la clémence ou la pitié des tribunaux reviendrait dès lors à renier le crime pour lequel j'étais sommé de comparaître : le fait, incontestable et dûment prouvé par la surveillance des limiers de la police et des services secrets, que je suis vraiment ce que l'on a voulu prouver que j'étais, un anarchiste, un ennemi déclaré de l'État, un amant de la liberté. Pour le reste, que voulez-vous que je dise de ces années de lutte que j'ai pu partager avec d'autres rebelles et anarchistes ? Des moyens de surveillance assez importants ont été utilisés pour identifier, fichier, traquer et – éventuellement – attraper ces anarchistes qui défiaient le pouvoir en diffusant leurs critiques, en participant à des luttes et à des conflits sociaux, en défendant la nécessité de la révolte et de l'action directe pour s'opposer à l'injustice, à l'exploitation, à l'enfermement, à la servitude. Les policiers ont pénétré en cachette dans les maisons de compagnons, ils les ont suivis dans leurs va-et-vient, ils ont planqué des caméras et des micros dans leurs maisons, ils ont envoyé des infiltrés

à leurs initiatives, ils ont analysé les mots qu'ils écrivaient dans leurs feuilles d'agitation, ils ont intercepté leur courrier, ils ont mis leurs conversations téléphoniques sous écoute, ils se sont coordonnés avec leurs collègues par-delà les frontières, ils ont travaillé avec la Sûreté d'État et les renseignements militaires, mais surtout, surtout, ils ont assisté, assez désemparés, j'imagine, à la continuité des efforts de rebelles anonymes, à une longue série de sabotages et d'attaques multiformes perpétrées par des mains restées inconnues. Des actions directes qui ont visé des cibles que j'estime moi aussi nuisibles à la liberté, étant responsables de l'exploitation et de l'oppression. Peut-être à un moment en ont-ils eu marre et, plutôt que de continuer la chasse aux imprenables auteurs de ces sabotages et de ces attaques qui continuaient de se multiplier dans tous les sens, ils ont regardé les montagnes de papiers, de rapports, d'écoutes, d'interceptions accumulées... ne sachant pas trop quoi en distiller en langage judiciaire. Alors, la bonne vieille recette est venue au secours des policiers de la cellule anti-anarchiste et des magistrats du Parquet fédéral : plutôt que de chercher à réunir des preuves de leur éventuelle implication dans ces attaques, limitons-nous à les accuser d'appartenance à une « organisation ». Terroriste au début, pour faire monter la sauce ; de malfaiteurs aujourd'hui, pour s'assurer peut-être d'une condamnation plus facile. Une organisation sans nom, sans structures, sans cartes de membres. Mais une organisation tout de même, car, disent-ils, une bibliothèque anarchiste existe dans le centre-ville de Bruxelles, des publications anarchistes, diffusées à des milliers d'exemplaires dans la rue, existent, des contacts entre anarchistes et autres réfractaires, dans la rue comme derrière les barreaux, existent, des initiatives de débat, des rassemblements, des petites manifestations, ont incontestablement connu la participation d'anarchistes. Ce dossier, résultat de six ans d'enquête, est tellement faible au niveau judiciaire qu'il peut seulement être considéré comme une minable tentative de s'en prendre à une poignée d'anarchistes (en les poursuivant, au-delà de l'appartenance à une association de malfaiteurs et de l'absurde accusation, pour un *anarchiste, ennemi de l'autorité*, d'être un chef, détenteur d'autorité, pour des délits mineurs ne requérant pas un argumentaire juridique trop solide, comme une bagarre de rue, une manifestation sauvage, des tags) afin d'effrayer les autres, de régler quelques comptes restés ouverts et de se doter d'un instrument légal facile (l'association de malfaiteurs) pour réprimer toute velléité subversive. C'est aussi pour cette raison que je rejette toutes les accusations portées contre moi, que je refuse de me déclarer innocent ou coupable, et que j'avais décidé de ne pas même assister à ce procès. S'ils veulent condamner un anarchiste, car, en fin de compte, puisque tel est leur boulot qu'ils exercent avec plus ou moins de réussite, mais toujours en obéissant à leurs supérieurs et à la raison d'État qui est leur religion, qu'ils le fassent : ils ont mon nom écrit des milliers de fois sur ces montagnes de papiers de ce dossier.

Mais contrairement à la tragédie d'Antigone qui, jetée en prison par son propre roi de père, se suicide plutôt que de s'incliner en renonçant, je ne peux répondre à ma condamnation potentielle que par une promesse pleine de vie : je ne m'inclinerai pas, ni aujourd'hui ni demain, devant les lois des hommes, et je continuerai, en cohérence avec ma conscience et ma sensibilité, à frayer mon propre chemin de combat pour l'anarchie.

Laurent

1/05/2019